



TOURNOI QUALIFICATIF REGIONAL

SAISON 2022-2023

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

Avec l'extension des championnats Super-Elite sur toutes les catégories jeunes, (le processus de qualification pour évoluer dans les différents échelons régionaux est uniformisé de la façon suivante :

- ✓ Chaque département devra envoyer 1 équipe par catégorie à **l'issue d'une phase de qualification**
- ✓ **L'équipe terminant première du TQR sera automatiquement intégrée au championnat régional division 3.**

Le CPBB organisera un tournoi qui se déroulera début septembre

Les équipes pouvant se présenter seront :

- Les équipes de promo région ayant été reléguées d'office par la Ligue Ile de France de Basket dans la catégorie concernée par le TQR
 - Les équipes de divisions 1 lors de championnat 2021-2022 selon :
 - Pour 1 équipe reversée par le Ligue l'ajout des 3 premières équipes
 - Pour 2 équipes reversées l'ajout des 2 premières équipes
 - Pour 3 équipes reversées l'ajout des 3 premières équipes
 - Pour 4 équipes reversées l'ajout des 2 premières équipes
 - Les équipes sélectionnées via les places vacantes. Sera repêchée pour le TQR, l'équipe immédiatement classée du plus haut niveau de championnat départemental de sa catégorie d'âge.
- ✓ Il sera nécessaire que chaque équipe possède un entraîneur diplômé (CQP 1), sous peine de sanctions financières, par la Ligue IDF, en cas de qualification.

Le CPBB se réserve tous les droits pour modifier l'organisation de ses championnats compte tenu modifications qui pourraient être apportées par la LIFBB sur ses championnats impactant les championnats départementaux

***Rappel : Sur le règlement 2021-2002, il était noté que pour la saison 2022-2023 les règles de participation et les modes de qualifications région pour ces catégories évolueraient.**

ARTICLE 2 : ARBITRAGE ET OTM

- Les arbitres seront désignés par la CDO.
- Le montant des frais d'arbitrage sera fixé par le Comité, sera pris en charge par le CPBB. (Forfait pouvant être modifié chaque saison).
- Un ou deux OTM seront désignés sur chaque terrain. Le montant des frais d'OTM, sera fixé par le Comité, par rencontre, sera pris en charge par le CPBB. (Forfait pouvant être modifié chaque saison).

ARTICLE 3 : LICENCES

- Les joueurs et les entraîneurs doivent être qualifiés à la date du tournoi
- Les licences ASCTC sont obligatoires pour les joueurs évoluant dans des équipes CTC
- Les règles de participations sont identiques à celles de la Ligue régionale IDF

Joueuses et joueurs autorisé(e)s à jouer :

Type de licence	JC	JC1	JC2	JT	JAS
Nb maximum	10	5*	5*	5*	7

- Une liste des joueurs présents devra être donné en début de tournoi et avant chaque rencontre aux OTM
- La présentation de la licence avec photo est obligatoire, sinon pièce d'identité avec photo exigée. Sans présentation d'une de ces pièces, l'intéressé(e) ne pourra pas participer aux rencontres
- La commission sportive fera les vérifications nécessaires après le tournoi

ARTICLE 4 : NOMBRE DE JOUEURS (SES)

- A chaque rencontre, seuls 10 noms seront inscrits sur la feuille de marque.

ARTICLE 5 : RENCONTRES

Organisation :

- Pour les poules de 4 : deux demi-finales et une finale afin de déterminer une équipe pour la région.
- Pour les poules de 6 : un premier tour de trois rencontres de barrage qui détermineront les trois vainqueurs et le meilleur perdant pour les demi-finales et une finale afin de déterminer une équipe pour la région.

A titre indicatif, le tableau prévisionnel des équipes qui pourraient être concernées est joint. A date, les équipes départementales participent au Trophée Cator & Rat pour se qualifier au championnat région de sa catégorie d'âge de la saison N+1.

Déroulement :

Les rencontres se dérouleront conformément aux règlements généraux.

Pas de match nul

Equipement : Le matériel de la table de marque sera fourni par le CPBB

ARTICLE 6 : CLASSEMENT

- En cas d'égalité, il sera tenu compte de la règle FIBA
- Match gagné 2 points
- Match perdu 1 point
- Match forfait 0 point
- Match perdu par pénalité 0 point
- Ce classement déterminera :
 - o L'équipe qui évoluera automatiquement en Région pour la saison 2022-2023
 - o Les autres équipes évolueront en Brassage Division 2 ou brassage général

ARTICLE 7 : DEROULEMENT

- Les équipes devront être en tenue sur le terrain 10 minutes avant le début de la rencontre, feuille de marque remplie
- Tous les joueurs d'une même équipe doivent jouer avec des maillots d'une même couleur. Si deux clubs jouent avec des maillots de même couleur, le club premier nommé sur le planning changera d'équipement

ARTICLE 8 : LISTES DE BRULAGE ET PARTICIPATION D'EQUIPES

- Les groupements sportifs ayant leur équipe fanion en championnat de France ou en Elite région et leur équipe 2 qui postule aux qualifications pour le championnat régional, devront OBLIGATOIREMENT faire parvenir à la Commission Sportive, la liste des 5 joueurs ou joueuses brûlé(e)s de l'équipe fanion, qualifié(e)s avant la date de la 1ère rencontre du tournoi qualificatif. Ces joueurs ou joueuses ne pourront en aucun cas participer au tournoi qualificatif.
- Dans le cadre d'une CTC, les listes de brûlages s'appliquent. Un joueur ne peut pas jouer dans deux équipes différentes (un joueur ne peut jouer lors du tournoi que dans une seule équipe)
- Une association sportive ne peut présenter qu'une seule équipe par catégorie, seule exception pour les inter-équipes des CTC.
- Une équipe d'Entente ne peut pas prendre part au tournoi, une entente n'ayant vocation qu'à jouer endépartement

Le CPBB pourra être amené à prendre toute décision utile au bon déroulement du tournoi et statuera immédiatement sur tout litige ou toute réclamation.